## ඒ Tarifs des cours 2024-2025 au Centre de Yoga Vallée de Clisson

Cours collectifs hebdomadaires	Abonnement annuel	Abonnement trimestriel	L'unité	
		11 cours consécutifs par trimestre		
Un cours d'1h enfants	120€x 3	120€	Premier cours, déductible d'un	
30 cours/an 10 cours /trimestre			abonnement, 10 € Cours à l'unité 20€	
Un cours d' 1h30	195€x 3	222€	Premier cours, déductible d'un	
33 cours/an	65€x 9	74€x 3	abonnement, 20 € Cours à l'unité 25€	
Un cours de 2h	231 €x 3	264€	Premier cours, déductible d'un	
33 cours/an	77€x 9	88€x 3	abonnement, <b>22 € Cours à l'unité 27€</b>	
Cours débutants 1h30	210 €x 3	235€	Premier cours, déductible d'un	
+ 3 cours durant les vacances scolaires	70€x 9	78€x 3	abonnement, <b>20 € Cours à l'unité 25€</b>	
36 cours/an				
Second cours hebdomadaire			Cours à l'unité	
Cours 1h30	130€x 3	160€	16€	
Cours 2h	155€x 3	175€	20€	
Tarif réduit pour étudiants et recherche d'emploi : - 10%				
Pratique encadrée 2h	25€	15€pour abonnés du centre		
Mantra Sadhana 1h	20€	15€pour abonnés du centre		
Pratique Personnelle 3h	10€	Gratuit pour abonnés		
Cours particulier 1h individuel 70 € couple 100€ 3 à 4 pratiquants 150 €				
Adhésion annuelle à l'Association Française de Yoga Iyengar : 32 € (Tarif famille : 32 €+16€)				

Entreprise assujettie au régime simplifié de TVA Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom

## Tarifs des Ateliers du dimanche au Centre de Yoga Vallée de Clisson 🕉 8 ateliers de Septembre 2024 à juin 2025

Dimanches 29 septembre, 10 novembre, 8 décembre 2024, 12 Janvier 2025,

<b>Atelier, la journée (5h)</b> 9h30-12h30 et 14h-16h	Forfait <b>8 Ateliers</b> = 50€x 8 = 2 chèques de 200€ Forfait <b>6 Ateliers</b> = 55€x 6 = 2 chèques de 165€ Forfait <b>4 Ateliers</b> = 60€x 4 = 2 chèques de 120€	la journée, <b>à l'unité 70 €</b>
<b>Matinée (3h)</b> 9h30-12h30	Forfait <b>8 matinées</b> = $35 \in x \ 8 = 2$ chèques de $140 \in x = 40 = 2$ chèques de $120 \in x = 40 = 40 = 2$ chèques de $120 \in x = 40 = 40 = 40 = 40 = 40 = 40 = 40 = $	La matinée, <b>à l'unité 50</b> €
Après-midi (2h) 14h-16h	Forfait <b>8 après-midis</b> = $26 \in x \ 8 = 2$ chèques de $104 \in x \ 6$ Forfait <b>6 après-midis</b> = $28 \in x \ 6 = 2$ chèques de $84 \in x \ 6$ Forfait <b>4 après-midis</b> = $30 \in x \ 4 = 2$ chèques de $60 \in x \ 6$	L'après-midi, <b>à l'unité 40 €</b>

Entreprise assujettie au régime simplifié de TVA Membre d'une association agréée par l'administration fiscale, acceptant à ce titre le règlement des honoraires par chèques libellés à son nom